Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073252-20231220-DEL-2023-86-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/12/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA

Département de la Haute-Corse

Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 20 décembre 2023
DEL-2023-86

Nombre :
* de conseillers en exercice : 68
* de Présents : 12
* de Représentés : 0
* de Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, M. Yannick CASTELLI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Marcel FERRARI, M. Charles GIACOMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre ORSINI, Mme. Stella PIERI, M. Antoine POLI, M. Félix TAMBINI.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle ANTOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. François BERNARDI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, M. Benoît BRUZI ,Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Gérard CASANOVA, Mme Marie-Angele DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Dominique FABRE, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre GAMBOTTI, Mme GANDOIN Sylviane, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Paul INNONCENZI, M. Roland LAURELLI, M. Sébastien LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Jean-François MATTEI , M. Joseph MATTEI, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Lionel PASQUALINI , M. Joseph PASTINI, M. Xavier PIACENTINI, M. Toussaint PIERI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pascal SARTI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Pierre-Ange SENCY, M. Michel SORBARA, Mme. Patricia SOULLARD, M. Pierre Jean STEFANI, M. Ange STRAFORELLI, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

OBJET: Budget Général M 14: Decision Modificative N°2.

NOTA - Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 21 décembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 décembre 2023. L'an deux mille trois le vingt décembre à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Fêtes de San Gavino d'Ampugnani, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, M. André AGOSTINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073252-20231220-DEL-2023-86-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/12/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA

Département de la Haute-Corse

Le Président a rappelé à l'Assemblée délibérante, en vertu des disposition de article L.2121-17 du CGCT, que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'Assemblée régulièrement convoquée le 06 décembre 2023 pour un Conseil communautaire en date du 12 décembre 2023, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 12 décembre 2023 pour un Conseil communautaire en date du 20 décembre 2023.

Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre du budget général M14 de l'exercice 2023 adopté le 14 avril 2023, afin d'assurer la bonne exécution budgétaire de la fin de l'année et les bons reports d'opération pour l'année suivante, il convient de prendre la décision modificative comme suit :

Dépenses d'investissement	**Montant**		**Recettes d'investissement**
Chap 21-21578 OP 32(Bornes aériennes)	+ 96 000,00 €	+ 15 000,00 €	Chap 13-1311 OP 26 (Plan Paysage)
Chap 21-2184 OP 39 (Aires de retournement)	+ 14 000,00 €	- 68 000,00 €	Chap 13-1311 OP 31 (Chapiteau)
Chap 21-21571 OPNI	- 84 928,00 €	- 20 000,00 €	Chap 13-1311 OP 35 (Etudes CIAP)
		+ 56 000,00 €	Chap 13-1312 OP 31 (Chapiteau)
		+ 12 472,00 €	Chap 13-1312 OP 33 (Visite numérique)
		+ 20 000,00 €	Chap 13-1312 OP 35 (Etudes CIAP)
		+ 9 600,00 €	Chap 13-1312 OP 39 (Aires de retournement)
Total :	**+ 25 072,00 €**	**+ 25 072,00 €**	

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré

DECIDE

- **D'approuver** la décision modificative N°2 susvisée.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

Antoine POLI